

Les brèves de Jury

Avril 2024



25, rue principale 57245 JURY
Tel : 08 87 38 11 12
Mail : contact@mairie-jury.fr
Site web : www.mairie-jury.fr

Le mot du maire.

Avec l'arrivée des beaux jours, c'est une nouvelle vague d'énergie et d'enthousiasme qui envahit notre belle commune.

A l'image des bricolos qui ont décoré le village à l'occasion de Pâques. Les décorations qu'ils ont fabriquées et posées ont apporté joie et couleur à nos rues, rappelant l'importance de la solidarité et du partage au sein de notre communauté. Cet engagement associatif est indispensable pour valoriser notre commune. Je leur adresse mes plus sincères remerciements.

Les prochains mois vont également marquer le début des travaux de construction tant attendus de notre nouvelle maison des associations. Ce projet, fruit d'une collaboration et d'une réflexion collective, symbolise notre engagement envers le renforcement du tissu associatif local. Nous sommes pressés de voir enfin les premières fondations se dresser, annonciatrices d'un lieu de vie et d'échange qui saura unir et enrichir notre communauté.

Ensemble, continuons de faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, où solidarité, engagement et préservation de notre environnement sont au cœur de nos préoccupations.

Le Maire de Jury
Stanislas SMIAROWSKI

Le tri à la source des biodéchets

Il est tout à fait légitime pour chaque particulier de s'intéresser au nouveau cadre réglementaire relatif au traitement des biodéchets entré en vigueur le **1er janvier 2024** et qui fait suite à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020. Mais le flou qui entoure la législation engendre des confusions sur la notion même de biodéchet.

Essayons d'y voir plus clair !

Les biodéchets regroupent les deux types de déchets suivants :

Les déchets alimentaires, aussi appelés déchets de cuisine et de table, représentent l'essentiel des déchets produits par les ménages ou les professionnels de la restauration.

Les déchets issus de l'entretien de parcs et jardins, aussi appelés déchets verts, sont constitués des tontes de pelouses ou fauchages, des feuilles mortes, des tailles de haies, des déchets ligneux issus de l'élagage des arbres.

La loi du 10 février 2020 indique que les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets, dans le cadre du service public de gestion des déchets, au plus tard le 31 décembre 2023, **mais l'obligation ne repose pas sur les particuliers pour l'instant !**

Pour résumer **priorité à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au compostage :**

Les **déchets verts** doivent être compostés, en mélange aux déchets bruns (feuilles mortes, branchages, ...). Vous pourrez ainsi réutiliser le compost dans votre jardin. Vous pouvez également déposer les déchets verts en déchèterie s'ils sont en trop grande quantité.

Les **déchets alimentaires** (restes de repas, épluchures, ...) doivent également être compostés au lieu d'être jetés dans le bac noir.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Depuis 2002, l'Eurométropole de Metz favorise le développement du compostage individuel en proposant la mise à disposition, gratuitement depuis 2023, de composteurs. Vous pouvez demander votre composteur individuel auprès de l'Eurométropole de METZ en renseignant directement le formulaire accessible sur le site internet de l'Eurométropole ou en contactant les services de l'Eurométropole de METZ au 03 87 20 10 00 ou par mail qualitedechets@eurometropolemetz.eu

L'Eurométropole de Metz poursuivra sa communication tout au long de l'année sur la thématique des biodéchets.



Restez informé

Outre le site de la mairie, <http://www.mairie-jury.fr>, vous pouvez retrouver les brèves de la commune, les alertes panneau Pocket, des photos ou des informations de la commune sur notre page Facebook Commune de jury : <https://www.facebook.com/communede.jury.7>. Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie sur notre liste de diffusion par mail.

Des travaux route d'Ars-Laquenexy

Depuis le 11 mars et jusqu'au 19 avril, l'Eurométropole de Metz a confié à l'entreprise de travaux publics LINGENHELD des travaux route d'Ars-Laquenexy. Après une première phase consacrée à des travaux sur le réseau d'assainissement, la phase en cours consiste à rénover les trottoirs de la route d'Ars-Laquenexy.



Soirée concert des Chœurs de l'Opéra - Théâtre à Jury

Le 10 février, la commune de JURY a eu le plaisir de recevoir les Chœurs de l'Opéra - Théâtre de l'Eurométropole de Metz. Cette année les hommes et les femmes du chœur de l'Opéra étaient présents pour nous assurer un magnifique spectacle gratuit. Malgré la grippe qui les a touchés dans la semaine, ils nous ont régalé avec un magnifique concert. Toujours une belle soirée et un bon moment partagé par de nombreux Juréens et voisins.



Une marche dominicale



Le 10 mars a eu lieu une marche dominicale, organisée par la commune de JURY, pour mettre à l'honneur les droits des femmes dont la journée internationale est le 8 mars.

Le départ a été donné à 9h30 devant la mairie, pour une boucle d'environ 10km qui a conduit les 80 participants à travers Peltre, Chesny et Frontigny. Un pot de l'amitié a été offert par la mairie pour féliciter les 80 participants. Bravo à tous.



Les brèves du Conseil

- 🏠 Dans le cadre des bâtiments communaux :
 - ➡ Remplacement du copieur en mairie
- 🏠 Maison des associations :
 - ➡ Travaux d'essouchage des haies
- 🏠 Dans le cadre des écoles :
 - ➡ Remplacement du copieur
 - ➡ Aménagement et végétalisation de la cour
- 🏠 Dans le cadre de l'aménagement du village :
 - ➡ Achat de panneaux de signalisation
 - ➡ Accord donné à L'Eurométropole de Metz pour l'aménagement de 2 places de stationnement pour véhicules électriques

Feu de la St Jean le 15 juin

La commune de Jury vous propose de fêter la Saint-Jean d'été le 15 juin. Les travaux de la future maison des associations étant situés sur le site habituel de notre fête, pour cette année la fête pourrait être décalée d'une centaine de mètres sur la zone de retournement du lotissement de La Passerelle.

Le SAMEDI 15 juin de 17h30 à 01h00 : restauration, danse, manèges, chasse à la sorcière et feu de joie.

- ▶ A 17h30 dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi de l'inauguration de la fête par le maire et les élus de la commune et de la métropole ;
- ▶ Dès 18h30 vous pourrez vous restaurer sur place. La musique sera assurée par DJ Antoine, présent toute la soirée. Pendant que les uns dînent, les autres pourront s'amuser sur les manèges présents : Auto-scooter, manège enfantin, structure gonflable, trampoline ainsi qu'un stand de pêche aux canards et de bonbons ;
- ▶ A 20h00 Anne et Aurore vous proposent de partir à la chasse à la sorcière. Dans un parcours qui sera secret jusqu'au 15 au soir, vous devrez aller de lieu en lieu dans les rues du village, participer à des mini-jeux proposées par les ados, jusqu'à une adresse dans Jury, où se cache la sorcière ! Une fois découverte, vous devrez la porter jusqu'au bûcher !
- ▶ A 22h30 un feu de joie où la sorcière sera brûlée.

Dans le cadre de ce week-end festif, la commune recherche des bénévoles pour aider les élus soit le samedi sur les différents stands, soit le vendredi ou le lundi pour le montage/ démontage. Si vous souhaitez nous aider, merci de contacter la mairie.

Bien vivre ensemble

Le retour des beaux jours, même s'ils se sont fait attendre, sera l'occasion de jardiner, bricoler, de se détendre dans les jardins. Et pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de respecter autrui et pour cela d'appliquer les règles de bon voisinage au sein de notre village.

Tous les travaux d'extérieurs (tondeuse, bricolage...) doivent se faire aux plages horaires autorisées :

du lundi au samedi : de 8h30 à 12H00 et de 13h30 à 19h00

Dimanche et jours fériés : Repos des oreilles !



Inscription sur la liste électorale

Pour pouvoir voter aux élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au **mercredi 1^{er} mai** en ligne et jusqu'au **vendredi 3 mai** en mairie.

Se munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).

Pour vérifier sa situation électorale et/ou pour vous inscrire en ligne :

[https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)



A noter sur votre agenda

- **Dimanche 9 juin** : Elections européennes.
- **Samedi 15 juin** : Fête communale feu de la St Jean.
- **Samedi 29 juin** : Fête de l'école maternelle
- **Vendredi 05 juillet** : Fête de l'école élémentaire
- **Dimanche 8 septembre** : Brocante de Jury avec barbecue et buvette.

Chasse aux œufs

Lundi 1er avril se tenait la chasse aux œufs organisée conjointement par la MJC et la mairie. Une quarantaine d'enfants ont participé aux petits jeux organisés par des parents bénévoles, leur permettant de reconstituer une énigme et ainsi d'obtenir une récompense.

Après la chasse, les enfants se sont vu offrir un goûter, des crêpes faites par les gentilles bénévoles et ont pu récupérer leur récompense en chocolat donnée par le Lapin lui-même.



Décorations de Pâques du village



Ouverture d'une micro-crèche

La micro-crèche « Team Baby » installée à l'entrée de la ZA du Breuil à Jury apporte un nouveau service pour les parents de jeunes bébés de la commune. Dans un bâtiment neuf, les enfants vont découvrir de nombreuses activités : yoga, éveil musical, éveil à l'anglais mais aussi signes associés à la parole, espace Snoezelen.

La nouvelle structure pourra accueillir jusqu'à douze enfants de 2 mois à 4 ans, dans un espace agréable et parfaitement agencé. La micro-crèche a été inaugurée en présence de Marie-Jo Zimmermann, conseillère départementale et des maires de Jury et d'Ars-Laquenexy.

Etat Civil

Naissances

- Robin OZOUX – 20 rue du Champ plaisant
- Kiara NITSURE GARCIA – 38 rue de la Poncette

Mariage

- Yoann DAMAS et Caroline DATRY – 25 rue de la Passerelle

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI

Réalisation : Adjoint au maire chargé de la communication : Jean-Luc OURY

Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI

Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.